



PREFECTURE DE LA REUNION

CAHIER DES CHARGES

TRANSFERT, HÉBERGEMENT ET PROTECTION DU SITE INTERNET **GERRI**

Préambule

Le présent document constitue **le cahier des charges** pour le transfert, l'hébergement, la protection des données du site Internet GERRI et la création d'une partition FTP.

Document de référence, le cahier des charges est accessible à toutes les personnes impliquées dans le projet afin qu'elles en perçoivent la globalité et qu'elles apportent toutes les remarques bénéfiques à l'accomplissement du projet. Il détaille la trame de réalisation du projet et ses particularités.

L'usage de ce cahier des charges implique le suivi d'une méthode par étapes. Chaque phase définie devra être validée par le Maître d'ouvrage afin que l'étape suivante puisse être lancée par ce dernier et réalisée en conformité par le ou les prestataires.

La remise des propositions est prévue pour le **jeudi 15 octobre 2009 à 17h maximum**.

1. Objet de la consultation

La Préfecture - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) s'est doté d'un site Internet pour le projet GERRI actuellement hébergé sur un site et attend du prestataire les prestations suivantes :

- Transférer le site Internet sur un serveur dédié pour une mise en ligne **le vendredi 13 novembre 2009**, à l'issue d'une phase de tests dans les conditions réelles
- Héberger le site pour une période de 1 an en proposant une facturation annuelle
- Garantir la sécurité du site
- Créer une partition FTP (10 Go) sécurisée pour le transfert de fichier entre services de l'Etat

2. caractéristiques techniques :

Protocoles de migration fourni par l'hébergeur actuel

- Vérification de compatibilité :

Pour un maximum de compatibilité, la configuration du nouveau serveur doit être semblable à la configuration du serveur de l'hébergeur actuel avec les logiciels suivants : PHP 5.2.10, Mysql5.0.68, Apache 2.0+.

B. Paramètres PHP :

Pour que « Joomla » 1.5.9 fonctionne sans problème, certains paramètres PHP devront être respectés :

- Safe Mode : off
- Display Errors : on
- File Uploads : on
- Magic Quotes Runtime : off
- Register Globals : off
- Output Buffering : off
- Session Auto Start : off

C. Transfert des données (documents, images, videos, etc..) :

Un accès « ftp » sera disponible sur le nouveau serveur du prestataire pour transférer toute l'arborescence du site (environ 600 Mo).

D. Transfert MySQL :

La base de données actuelle sera exportée dans un fichier « .sql » (sur le serveur FTP). Le prestataire créera la nouvelle base et y importera ce fichier « .sql ».

E. Modification du fichier de configuration :

Le prestataire modifiera le fichier configuration « .php » se trouvant à la base de l'arborescence « Joomla » pour l'adapter au nouveau serveur.

Les valeurs suivantes sont celles qui seront à modifier :

\$host, \$use, \$password, \$db, \$ftp_host, \$ftp_port, \$ftp_user, \$ftp_pass, \$ftp_root\$tmp_path, \$log_path, \$offset, \$live_site, \$sendmail, \$smtpuser, \$smtp_pass, \$smtp_host.

F. Test :

Un test de fonctionnalités sera effectué par le prestataire sur le nouveau serveur (avec une adresse temporaire).

Si des problèmes surviennent, ils seront réglés par le prestataire avant le transfert de nom de domaine.

G. Transfert des noms de domaine :

Une demande à OVH sera faite par l'hébergeur actuel pour transférer les noms de domaine (gerri.fr et gerri.re) vers le nouveau registrar (celui du prestataire).

Cette procédure peut prendre entre 1 et 3 semaines à compter de la demande.

3. Durée de la prestation

La durée de la prestation est d'un an et fera l'objet d'une évaluation en fin de période pour envisager une prolongation éventuelle.

4. Budget de réalisation

La réponse des prestataires consultés devra intégrer un **devis détaillé** de leurs prestations. La cohérence de ce budget formera l'un des critères de sélection des prestataires externes.

5. Délai de réalisation du transfert

La migration du site vers un autre serveur (toutes phases accomplies) devra être finalisée pour **le vendredi 13 novembre 2009**, date limite de mise en ligne du site Internet à l'issue de la phase de tests dans les conditions réelles.

Durant la phase de migration, le site doit continuer à fonctionner sur le serveur actuel.

Dans leur offre, les prestataires devront concevoir un calendrier précis (définition et durée des tâches en jours/homme) en respectant le délai maximal de livraison indiqué.

6. Organisation

6.1 Suivi du SGAR

Le SGAR se charge de mettre en place une équipe restreinte chargée du suivi et de la mise en œuvre de ces prestations. Cette équipe constituera l'interlocuteur privilégié du prestataire tout au long de sa démarche. Melle Marie Lise Troy sera chargée des relations directes avec le prestataire.

6.2 Méthode de travail pour la migration

Compte-tenu des délais restreints, l'équipe du SGAR et le prestataire se réuniront au moins une fois par semaine à date fixe si possible.

En dehors de ces périodes, les échanges par mail seront facilités au maximum pour permettre à chacun de travailler de manière opérationnelle et interactive.

7. Critères de sélection du prestataire

Afin de garantir la qualité finale du produit, les critères de sélection des prestataires externes sont classés par ordre d'importance suivant :

- Expérience de prestation similaire (références à fournir) ;
- Expérience du milieu institutionnel (références à fournir) ;
- Maîtrise et approche technique (qualité de la réponse technique, validité des outils de développement retenus, adéquation de la structure de données proposé) ;
- Respect des délais de livraison (planning de réalisation détaillé à fournir) ;
- Méthodologie de gestion de projet ;
- Solidité de l'entreprise (bilan 2004 et références bancaires à fournir) ;
- Montant de la proposition (à libeller en Hors Taxes en euros).

8. Règlement des prestations

Le règlement, objet du présent contrat, s'effectuera selon les modalités suivantes :

30 % à la commande

30 % après validation de la remise des livrables

40 % après 2 semaines d'utilisation du site.

Les sommes seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures accompagnées de demandes de paiement et d'un rapport d'intervention pour chaque étape du processus d'accompagnement.

9. Pénalités de retard

En cas de dépassement de ce délai contractuel d'exécution du fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{500}$$

P = montant de la pénalité
V = montant HT de l'opération
R = nombre de jours calendaires restants

Sont justiciables de telles pénalités : les retards d'exécution ou de livraison de documents ainsi qu'en cas de non-conformité des réalisations et fournitures, le délai de mise en conformité.

Les retards imputables à des faits ne pouvant être contrôlés par le titulaire tels que grèves, accidents ou à des événements de force majeure ne pourront être retenus contre le titulaire.

10. Garanties

Le temps de rétablissement du site internet en cas de problèmes doit être inférieur à 8h sous peine de pénalités.

11. Sécurité

Le prestataire proposera des solutions de sécurisation et de supervision du site internet.

12. Sauvegarde

Le prestataire proposera une solution de sauvegarde quotidienne du site internet.

13. Sous-traitance

Le prestataire pourra faire appel à la sous-traitance sous réserve de l'accord du SGAR.

14. Contentieux

Le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion est le tribunal compétent en cas de conflit.

15. Grille de réponse

L'entreprise	
- Année de création	
- CA 2004 (euros)	
- Effectif dédié au projet	
- Planning prévisionnel	
Références	
Garantie - Délai d'intervention suite à un problème constaté	
Sécurité du site internet	
Sauvegarde du site internet	
Performance du site internet : - bande passante - serveur - temps de réponses	
Serveur FTP : - connexion sécurisée du serveur FTP - 10 Go d'espace disque extensible	
Autres remarques	

16. Bordereau de prix

	Montant H.T.
Transfert du site internet (à préciser)	euros
Hébergement du site (à détailler)	euros
Protection du site, garantie (à détailler)	euros
Création d'une partition FTP sécurisée (10 Go)	euros
Gestion de statistiques sur les connexions authentifiées	euros
Total H.T. hors options	euros
Options libres (à compléter)	

Contact :

Marie-Lise TROY

SGAR

Préfecture de la Réunion

2, avenue de la Victoire

97405 Saint Denis Cedex

tél : 02.62.40.77.81

fax : 02.62.40.77.19

mail : marie-lise.troy@reunion.pref.gouv.fr